

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2018

RÉCÉPISSÉ CONTRÔLE IDENTITÉ - (N° 520)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par

M. Ciotti, M. Straumann, M. de la Verpillière, Mme Valérie Boyer, M. Peltier, M. Furst,
M. Ramadier, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier, M. Cordier et M. Reitzer

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de supprimer l'article 3. En effet, la mise en place d'un récépissé pour les contrôles d'identité constitue d'une part une marque de défiance intolérable à l'égard des forces de l'ordre et entraînera d'autre part des difficultés pratiques importantes.